

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL, UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE EST OUVERTE :

- PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA DÉRIVATION DES EAUX PERMETTANT LE PRÉLÈVEMENT POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LES CAPTAGES F1 ET F2 « MOULIN DE PIERRE » SUR LA COMMUNE DE PRASVILLE,
 - PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION IMMÉDIATE ET RAPPROCHÉE AUTOUR DESDITS FORAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE PRASVILLE, MOUTIERS EN BEAUCE ET BOISVILLE LA SAINT PERE,
 - CONCERNANT L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU PRÉLÈVEMENT EFFECTUÉ DANS LES EAUX SOUTERRAINES À DES FINS DE CONSOMMATION HUMAINE ;
 - COMPORTANT UNE ENQUÊTE « PARCELLAIRE » EN VUE DE DÉTERMINER LES TERRAINS QUI SERONT ASSUJETTIS AUX SERVITUDES AFFÉRENTES AUX PÉRIMÈTRES DE PROTECTION SUSVISÉS SUR LES COMMUNES DE PRASVILLE, MOUTIERS EN BEAUCE ET BOISVILLE LA SAINT PÈRE
- **DEMANDEUR** : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE (CCCB)
- **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET CONSIDÉRÉ POURRONT ÊTRE OBTENUES** AUPRÈS DE LA CCCB, ZA de L'Ermitage - 1 rue du Docteur Casimir Lebel - 28310 JANVILLE-EN-BEAUCE - TEL : 02 37 90 15 41
- **EMPLACEMENT DU PROJET** : Communes de PRASVILLE, MOUTIERS EN BEAUCE et BOISVILLE LA SAINT PERE
- **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 32 JOURS du lundi 7 septembre à 9h00 au jeudi 8 octobre 2020 à 18h00
- **LE DOSSIER (papier et numérique) EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE PRASVILLE (SIÈGE DE L'ENQUÊTE) MOUTIERS EN BEAUCE et BOISVILLE LA SAINT PÈRE OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LES REGISTRES OUVERTS À CET EFFET.**
- **LE DOSSIER NUMÉRIQUE SERA CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>)**
- **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : *Monsieur Jean GODET*, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 28, RETRAITÉ, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

DATE	HEURE	LIEU
lundi 7 septembre 2020	9h00 à 12h00	Mairie 8 rue de la Mairie 28150 PRASVILLE
vendredi 25 septembre 2020	14h00 à 17h00	
jeudi 8 octobre 2020	15h00 à 18h00	

→ DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE EN MAIRIE DE PRASVILLE AINSI QU'À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : pref-enquete-public@eure-et-loir.gouv.fr. LES OBSERVATIONS EFFECTUÉES SUR L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SERONT INSÉRÉES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE FAÇON ANONYME.

→ LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES DE PRASVILLE, MOUTIERS EN BEAUCE et BOISVILLE LA SAINT PERE, A LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR – DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR .

→ A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR DÉCIDERÀ DE DÉCLARER OU DE NE PAS DÉCLARER CETTE OPÉRATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, PAR ARRÊTÉ MOTIVÉ ET STATUERA SUR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT DANS LES EAUX SOUTERRAINES ET LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION .